



PREFET DE LOIR ET CHER  
**POINT DE SITUATION du 11 mai 2020**

**ELEMENTS NOUVEAUX**

Mise en œuvre du déconfinement

Par décret n°2020-545 du 11 mai 2020, le premier ministre a prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Vous trouverez, en pièce jointe, un tableau synthétique en reprenant les principales dispositions.

Distribution de masques destinés aux personnes vulnérables

La préfecture et le conseil départemental de Loir-et-Cher ont mis à disposition des communes qui le souhaitent des masques en faveur des personnes vulnérables. Vous trouverez, en pièce jointe, le communiqué de presse commun annonçant cette opération actuellement en cours.

Recommandations sanitaires pour le déconfinement des bibliothèques territoriales

Vous trouverez, en pièce jointe, une note sur la réouverture au public des bibliothèques territoriales. Ce document reprend, pour les bibliothèques relevant des collectivités territoriales et de leurs groupements, les préconisations édictées par les ministères compétents en matière de santé et de sécurité au travail, qui sont les autorités habilitées en matière de recommandations sanitaires. Il prend en compte la situation sanitaire à la date de sa rédaction, et il devra donc être adapté en cas d'évolution de cette situation. Ces recommandations s'appliquent au processus de réouverture progressive des services et des locaux des bibliothèques relevant des collectivités territoriales et de leurs groupements.

De plus amples conseils méthodologiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.biblio-covid.fr/>

Réouverture des écoles

Cellule d'appel téléphonique de l'éducation nationale : 02-34-03-90-45.

Transports en commun

A compter du 11 mai, les autorités organisatrices des mobilités (AOM) du département ont prévu les plans de transports suivants :

- Azalys (Agglomération de Blois) : reprise des circulations à hauteur de 75 % du trafic normal (suppression du service du soir - à compter de 20h)
- Move (Agglomération de Vendôme) : reprise des circulations à 100 % sur les 3 lignes principales (sur 9 au total)
- Rémi 41 (bus départementaux) : circulation normale
- Rémi SNCF (TER) : 50 % de l'offre nominale le 11/5 avec réouverture de toutes les lignes. Objectif 100% en juin. Pour la circulation des trains, la SNCF a élaboré en lien avec le Conseil régional un plan de circulation élargi. Plus d'information : [www.ter.sncf.com](http://www.ter.sncf.com)

Dans tous les cas, le port du masque est obligatoire. Chaque AOM a assorti ces objectifs de circulation à des dispositions particulières d'occupation de l'espace des véhicules visant à assurer la distanciation sociale nécessaire (réservation obligatoire pour la SNCF, neutralisation d'un siège sur deux dans les cars, limitation de fréquentation pour certains bus et navettes...). Ces informations spécifiques sont consultables sur les sites internet des opérateurs précités.

Chaque opérateur ouvre ses points de vente avec des restrictions d'occupation (par exemple : pas plus de 2 clients dans la boutique à Blois).

Lutte contre l'isolement des personnes âgées

Afin de rompre l'isolement de la population, le ministère des solidarités et de la santé a renforcé des actions pour accompagner les personnes âgées isolées. Le ministère met en avant 3 actions :

- création d'un portail dédié sur son site : [rompre-isolement-aines.gouv.fr](http://rompre-isolement-aines.gouv.fr) qui concerne tous les acteurs et qui recense et met en avant les initiatives et outils disponibles,

- soutien de la plate-forme créée par la Croix Rouge : « Croix Rouge chez vous », dispositif d'écoute et de soutien psychologique mais aussi conciergerie solidaire.

Le numéro vert national 0800 130 000 « Information coronavirus », peut mettre en relation les personnes isolées ou vulnérables avec cette plate-forme.

Les volontaires de la Croix Rouge sont, par ailleurs, joignables directement au 09 70 28 30 00 7 jours sur 7 et de 8 h à 20 h.

- rappel d'un message et d'une responsabilité commune forte : téléphonons ! Il est nécessaire pour les personnes particulièrement fragiles et isolées d'être régulièrement appelés par les proches, les voisins ou les acteurs locaux.

## FOURNITURES D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

### Plate-forme nationale de vente opérée par la Poste

Comme indiqué dans le point de situation du 30 avril, la Poste a mis en place une plate-forme nationale de e-commerce : [masques-pme.laposte.fr](https://masques-pme.laposte.fr), afin de permettre au TPE/PME d'acheter des masques grand public pour leurs employés.

### Plate-forme régionale d'approvisionnement en EPI (équipement de protection individuelle)

L'adresse de la plate-forme lancée par le président du conseil régional et le préfet de région, opérationnelle depuis le 20 avril, est la suivante: <https://equipements-protection-centre-valde Loire.fr/>

### Production de gels et solutions hydroalcooliques

La liste des établissements industriels producteurs de gels et solutions hydroalcooliques de la région Centre-Val de Loire établie par la DREAL Centre Val de Loire est à l'adresse suivante : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

La plate-forme [stopcovid19.fr](https://stopcovid19.fr) a vocation à permettre la vente de gel dans des volumes industriels à destination de professionnels.

### Masques de protection

La DIRECCTE a publié des informations à destination des salariés et des employeurs, sur la manière de choisir son masque sur son site internet : <http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Masques-GHA-et-consommables-medicaux>.

### Matériel pour les professionnels de santé

Tous les besoins en matériels et protections individuelles pour les professionnels de santé et les professions sociales et médico-sociales doivent impérativement être formulés auprès de la Cellule départementale d'appui de l'ARS.

[ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr) - Tél : 02 38 77 34 64 ou le 02 38 38 77 32 57

Les offres de dons de matériel peuvent être effectués auprès de la cellule d'information du public de la préfecture.

### Tests sérologiques

Dans l'attente d'une doctrine qui sera définie prochainement, il est conseillé aux collectivités de ne pas acheter des tests sérologiques pour l'instant.

## DIFFERENTS DISPOSITIFS D'APPELS AU VOLONTARIAT –

### Réserve civique : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

En complément du site indiqué ci-dessus, des flyers sur les dispositifs suivants vous ont été transmis avec le point de situation du 20 avril :

Renfort COVID : [www.renfort-covid.fr](http://www.renfort-covid.fr)

Réserve civique : [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr)

Réserve sociale : adresses mails précisées dans le flyer

Mobilisation emploi : [www.mobilisationemploi.gouv.fr](http://www.mobilisationemploi.gouv.fr)

## **VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

**Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales : les dispositifs de soutien sont maintenus.  
Une attention particulière doit également être portée aux enfants victimes de violences intrafamiliales.**

### **Permanences à l'attention des victimes**

**- L'association France Victimes tient une permanence tous les jeudis de 14h à 17h, au centre commercial Auchan de Vineuil.**

**Numéro d'assistance France victimes : 02 54 33 39 63**

**- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Loir-et-Cher assure des permanences pour les victimes de violences conjugales, le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h dans le magasin SUPER U de Contres.**

## **FONCTIONNEMENT SERVICES PUBLICS**

### **Cellule d'information du public (CIP)**

**La CIP sera ouverte du lundi 11 mai au vendredi 15 mai de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.**

### **La Poste**

**Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des horaires d'ouverture des bureaux de poste et agences postales communales du département de Loir et Cher.**

## ANNUAIRE DE CRISE

### **Rappel des coordonnées d'urgence**

- numéro national Covid : 0 800 130 000
- Cellule d'information du public en préfecture 02-54-81-56-65
- SAMU : 15
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18

### **Sanitaire**

- **ARS** : Cellule d'appui  
[ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr) – Tél : 02-38-77-34-64 ou le 02-38-38-77-32-57

### **Cellules psychologiques**

- Mairie de Blois : écoute téléphonique de 14 h 00 à 17 h 00 au 02-45-35-24-61
- Croix Rouge : N° national d'écoute psychologique au 09-70-29-30-00

### **Éducation Nationale**

- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
- \* Questions sur la réouverture des écoles : 02-34-03-90-45
- \* <https://www.ac-orleans-tours.fr/dsden41/> rubrique "accueil d'enfants des personnels soignants mobilisés"

### **Economie et Finances**

- **UD DIRECCTE**
- \* Activité partielle : [centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr](mailto:centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr) 02-54-55-85-72
- \* Accompagner les entreprises de la région Centre-Val de Loire :  
[centre.continue-eco@direccte.gouv.fr](mailto:centre.continue-eco@direccte.gouv.fr)
- \* Mise à jour en temps réel des actualités : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>

### **DDFIP**

- Renseignements : Service des impôts des entreprises qui est dédié à chaque entreprise
- Difficultés significatives : Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) : 02-54-55-12-30

### **Banque de France**

#### Entreprises

#### Correspondant TPE-PME :

Renseignement : 0800 08 32 08 ou 02-54-55-44-02

Courriel : [TPE41@BANQUE-FRANCE.FR](mailto:TPE41@BANQUE-FRANCE.FR)

#### Médiation du crédit

Renseignements : 0 810 00 12 10

Saisine : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

#### Particuliers

Services rendus aux particuliers (sur-endettement, incidents, etc. )

- Par internet : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>

- Par téléphone : 03-20-91-20-20

### **URSSAF**

Travailleurs indépendants artisans commerçants : 39 57 (0,12€ / min + prix appel)

Employeurs ou professions libérales : 36 98 (service gratuit + prix d'un appel)

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** 02-54-44-65-83 [espaceconseil@cma-41.fr](mailto:espaceconseil@cma-41.fr)

- **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** 02-54-44-64-11 [contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr](mailto:contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr)

- **Chambre d'Agriculture de Loir et Cher** 02-54-78-75-75 [cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr)

- **Groupe de prévention agréé de Loir-et-Cher (GPA 41)** 02-54-56-30-24 [contact@gpa41.fr](mailto:contact@gpa41.fr)

Le GPA peut être consulté en cas de besoin pour faire le point sur les difficultés de l'entreprise et la mettre en relation avec les interlocuteurs ad hoc.